

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

Aujourd'hui lundi, au Bourre d'Oost-camp, 13, rue du Bois, Roubaix, distribution des étrennes aux clients.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE SERIE DE VOLS DE NUIT. — Les cambrioleurs n'ont pas chômé durant la nuit de samedi à dimanche.

Rue Bernard, 50, à la pâtisserie de M. Dubois, d'un des carreaux de la vitrine a été brisé et des marchandises ont été enlevées à l'étalage par l'ouverture ainsi pratiquée.

Dimanche matin, vers trois heures, M. Désiré Vanmeirhaeghe, tisserand, âgé de 41 ans, demeurant rue Meyerbeer, maçons Mangin, 1, était réveillé tout à coup par du bruit provenant de son poulailler.

Il se leva en toute hâte et aperçut deux individus qui prenaient la fuite. Déjà, ils avaient fracturé le cadenas du poulailler, mais ils n'avaient pas eu le temps de rien prendre.

Les malfaiteurs qui ont porté leurs pas vers la rue Jean-Bart, ont été plus heureux. Ils sont entrés dans un étalage inhabité portant le numéro 31 de cette rue et qui est la propriété de M. Auguste Lebourg, brasseur, et ils y ont volé 15 mètres de tuyaux en étain d'une valeur de 50 francs.

Bien volés ont été ceux qui, rue Lacroix, 126, ont enlevé un volet de l'épicerie-buvette tenue par M. Louis Vivequin et ont emporté deux livres placés à l'étalage et qu'ils croiraient contenir des liquides.

Les malfaiteurs en ont été pour leur frais, car ces livres ne contenaient que de l'eau colorée. Enfin, durant la même nuit, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'une fausse clef, dans le cabinet de Mme Thérèse Desonnet, 1, rue Daubenton, 95, et ont dérobé, dans le tiroir du comptoir, un trousseau de clefs et une somme de 75 centimes.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITRINES. — Pendant que la voiture de M. Vital Hottot, cultivateur à Fines, se trouvait dimanche matin, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des clés et demi de fourre. M. Hottot, occupé à servir de lait à l'un de ses clients, n'a pas aperçu la manœuvre.

OUVRAGES A LA POLICE. — Samedi soir vers six heures, les agents de police Massot et Casette, ont arrêté un individu, Armand Gagnon, âgé de 23 ans, demeurant rue des Larmes, Hues, n° 17, directeur et entrepreneur à la police. Il a été conduit au dépôt de police du 3<sup>e</sup> arrondissement.

LES CÉRÉMONIES DU LUNDI 5 JANVIER. — M. Edouard Mansart, rue Romane Ghislid, huit heures et demie, messe Saint-Jean Baptiste. — M. Cyrille Fiers, 10, rue de la Chapelle, messe Saint-Martin. — M. J.-E. Blot, huit heures et demie, messe du Sacré-Cœur. — M. Louis Van der Linden, rue Maria Gize, neuf heures et demie, messe Sainte-Eulalie.

OBITS DU MEME JOUR. — M. Fernand Blondin, 6 heures, église du Sacré-Cœur. — M. Félix Perle, 9 heures, église de Saint-Martin. — M. Edouard Buyse, 9 heures, Notre-Dame. — M. Charles Desnoy, 10 h. — M. N. Dame. — M. Gustave Longuepre, 8 heures à Saint-Martin.

COUTEZ les délicieux champagnes BRILLANT-SAVAHIN. Écrire directement à la maison de Reims.

COMMUNICATIONS. — ROUBAIX. — Club P. du Bassin. — Les sociétaires qui n'ont pu assister à la réunion du 23 décembre, sont priés de se rendre à la séance du 10 janvier, à 8 heures, au local, pour la répétition.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1902. — L'année a été une année prospère l'année 1902 : 384 naissances, 240 décès, 126 mariages et 4 divorces. En 1901, il y avait eu 440 naissances, 132 mariages, et 224 décès.

WASQUEHAL. — STATISTIQUE RELIGIEUSE. — Pendant l'année 1902, il y a eu, à l'église paroissiale de Wasquehal, 172 baptêmes, 140 mariages et 95 sépultures.

LANNOY TOUFFLERS. — LA FRAUDE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, les agents de police Châtel et Paul Crespel, attachés au bureau de Toufflers, étant de service au secteur du 4<sup>e</sup> arrondissement, ont arrêté un ouvrier teinturier, Gustave Rogier, âgé de 22 ans, né et domicilié à Roubaix, rue de l'Industrie, 107, qui était porteur de 12 livres de café, soit un total de 770 de café, et deux boîtes d'allumettes chimiques en bois, le tout évalué à une cinquantaine de francs. Rogier a été écroué à la gendarmerie de Lannoy, en attendant son transfert à Lille.

PIANOS. — de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la Lecture musicale. Location. Accords. Réparations. Ancienne Maison Diquennoy-Buyse, G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 10073

TOURCOING. — L'ENTRÉE DES PIGEONS VOYAGEURS EN FRANCE. — STATISTIQUE DE L'ANNÉE 1902. — Les années 1902 a été supérieure à 1901, sous le rapport du nombre d'entrées de pigeons voyageurs, en France, par notre pays. Les chiffres que nous donnons ci-dessous édifient nos lecteurs.

La Belgique a fait passer en gare de Tourcoing : 865.170 pigeons. Tous ne sont pas destinés à l'alimentation ou au lâcher, comme on le croirait. Voici comment se décompose ce chiffre de 865.170 : Lâcher, 820.029 ; tir, 110.227 ; alimentation, 47.977 ; acclimatation, 27.000 ; reproduction, 136.

Comme on le voit, c'est pour le lâcher surtout que sont destinés ces pigeons. Et maintenant, combien a-t-il fallu de paniers pour transporter ces cent vingt-cinq millions ? 23.812.

Le transport se fait par trains de marchandises. Or, nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs un chiffre qui paraîtra extraordinaire tout d'abord, mais qui est, en réalité, rigoureusement exact. C'est le nombre de wagons employés pendant l'année pour le transport des 23.812 paniers. Il a fallu exactement 825 wagons de marchandises. Si, par la pensée, on met ces fourgons bout à bout, on verra une jolie rase.

Ainsi que nous le disions en commençant, l'année 1902 a été supérieure à 1901 ; il est en effet passé 110.834 pigeons de plus que l'année dernière, qui n'avait atteint que le chiffre de 874.332. Il a donc fallu 9.416 paniers de plus, et la note d'expédition qui était en 1901 de 3.199, a atteint en 1902 4.104, soit une augmentation de 206 expéditions. Voici maintenant comment se décompose cette augmentation de 110.834 et le nombre de pigeons par catégorie : Lâcher, 80.653 ; tir, 4.710 ; alimentation, 25.165 ; acclimatation, 299 ; reproduction, 2. Ajoutons en terminant que chaque année le nombre des entrées tend à augmenter.

UNE ARRESTATION POUR VOL DE VÉTÉMENT. — Dimanche matin vers onze heures, l'agent de sûreté Toulemonde, a mis en état d'arrestation un jeune homme de 20 ans : Achille Ledessous, journalier, sans domicile fixe. Cet homme était inculpé d'un vol de vêtements évalué à une centaine de francs et commis le 31 décembre sur le préjudice de M. Pierre Derbaudringhen, contremaître demeurant rue du Clinquet, 219. C'est sur la plainte de ce dernier et après enquête, que Ledessous a été

arrêté. Il a été transféré à Lille après interrogatoire. L'INCENDIE DE LA RUE DE L'ÉPIDÈME. — Contrairement à ce qui nous avait été dit, M. Marsel est assuré à la Compagnie « L'Union Générale du Nord ».

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de dimanche, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Huîtres, 2.600 ; fromages, 20 kl. ; dattes, 4 kl. ; endives, 400 ; choux-neufs, 60 ; artichauts, 30 ; lapins, 40.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention pour violences légères, a été relevée à la charge de Jeanne G..., 22 ans, soumise.

NOUS APPRENNONS qu'un de nos concitoyens, M. A. Lambion, épicer en gros, rue de Balzac, 29, vient d'obtenir à l'Exposition Internationale du Progrès, à Paris, 1902, le médaille d'or pour ses cafés brûlés et la médaille de vermeil pour ses cafés verts.

LINSEILLES. — UN VIOLENT INCENDIE. — TROIS MAISONS DÉTRUITES. — Dans la soirée de samedi, un violent incendie s'est déclaré, chemin de Lille, hameau du Blaton, et a détruit trois immeubles dont deux à usage de ferme, et gravement endommagé une quatrième.

Ces maisons sont habitées par Mme Veuve Strohbe, maraîchère et épicière, MM. Dumortier et Duhamel frères, ces derniers cultivateurs. Ces trois maisons furent rangées et sont éloignées de la route d'environ une vingtaine de mètres ; la quatrième est occupée par M. Black Ofou, ouvrier savonnier et est placée à front du chemin.

L'incendie a été causé, croit-on, par un vice de construction d'une cheminée traversant le grenier de Mme Veuve Strohbe. C'est en allant se coucher que Mlle Strohbe, entendant des craquements et voyant du noir envahir par la fumée, donna l'alarme. Il était alors neuf heures et demie ; le bœuf fut mis en branle et les pompes se dirigèrent vers le feu du sinistre. Cependant, les voisins avaient organisé les premiers secours et aidé des personnes accourues aussitôt, se mirent à attaquer rigoureusement le feu. Les bestiaux furent sauvés ; il en fut de même de la plus grande partie du mobilier. Les pompiers, ayant installé leurs pompes, s'efforcèrent de protéger les maisons voisines et c'est grâce à leur zèle et à leur dévouement que la maison de M. Black et celle de MM. Grave frères, furent épargnées, tout au moins en partie. Le sinistre a fait avoir de graves conséquences. La tante de Mme Duhamel, Mlle Dumortier, âgée de 70 ans, qui habite avec ses neveux, était couchée ; craignant que l'on n'eût levé ses économies qu'elle tenait cachées sous sa pailasse, elle refusa de quitter la maison, où déjà elle se trouvait en grand danger ; il y eut l'intervention de deux ouvriers pompiers, MM. Louis Six et Achille Calens, pour la faire évacuer à temps.

Vers dix heures, une brigade de pompiers de Comines, sous les ordres de M. Schoutteun, commandant, est arrivée, apportant une pompe et à apporter son aide aux pompiers de Linseilles. Tous ses efforts combinés parvinrent de se rendre bientôt maître du feu. Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs ; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

La conduite de M. Louis Lypovans, vicar de la paroisse, qui est arrivé l'un des premiers sur les lieux du sinistre, et a organisé les secours. Le service d'ordre avait été fait par les gardes-champêtres de la commune, MM. Ghemst et Dupont.

POMPES FUNÈRES DESCHAMPS-BENOIST. — Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64, rue de l'Alouette, Roubaix. — Magasin et fabrication de cercueils en tous genres. Décorations funéraires et cortèges de toutes classes. Demarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. — Les amis et connaissances de la famille de Mme veuve J.-B. POÏAGE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Mme veuve J. B. POÏAGE, décédée à Roubaix, le samedi 3 janvier 1903, dans sa quatre-vingt-neuvième année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 janvier 1903, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, s. paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 25.

Les amis et connaissances de la famille BOUSSE-MART BONTÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de M. Louis CHAUX BOUSSE-MART, époux de Dame Florentine BONTÉ, décédé à Fiers (Breux), le 3 janvier 1903, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 6 janvier 1903, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, s. paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 25.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEBARTURES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Pierre-François-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Marie DESPATAURES, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1903, dans sa 66<sup>e</sup> année, administré du Sacrement de l'Étréme-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures, et au Convoi et Service Solennel qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

plus battante, le garde a formellement accusé Lejeune. Celui-ci a nié, non moins formellement.

Galeria Lilloises : Epicerie Confiteries. PAS-DE-CALAIS. L'ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE BA-PAUME. — La cérémonie annuelle patriotique de l'anniversaire de la bataille de Ba-paume a eu lieu, dimanche 3 janvier, à midi, à l'occasion de cette ville. De nombreuses sociétés étaient représentées. Des couronnes ont été déposées sur la mausolée et des discours patriotiques ont été prononcés. La cérémonie s'est terminée par un défilé devant la statue du général Faidherbe.

La Compagnie d'assurances sur la vie Le Sauveur paiera une prime de 10 francs aux deux personnes qui viendront témoigner en justice en ce qui concerne les calomnies répandues par des agents de certaines Compagnies concurrentes. Ces derniers répandent des bruits malveillants dans l'espoir de nuire à la Compagnie Le Sauveur.

Comme cette Compagnie remplit exactement ses devoirs envers ses assurés, elle est décidée à traduire les calomnieux devant la justice, en raison des affirmations contraires et des propos calomnieux portés par certains agents de Compagnies concurrentes.

DUBOIS Cyrille, inspecteur régional de la Compagnie Le Sauveur, Roubaix. 20867

LA VIE SPORTIVE. CYCLISME. JUE ET DANGLA A NICE. — Nice, 4 janvier. (Par dépêche). — Dans un match couru aujourd'hui au vélodrome de l'Alon des Fleurs, Jue, ancien champion de France, a battu Dancla, le jeune stayeur français, qui est en fin de carrière.

LE CROSS CYCLO PEDESTRE DE PARIS. — Paris, 4 janvier. (Par dépêche). — La grande et originale épreuve de cross cyclo-pédestre organisée par l'Auto-Vélo et qui avait réuni plus de 700 engagements, a été courue ce matin et a obtenu un très grand succès. Les mauvais temps ont réduit considérablement le nombre de concurrents.

Le soir, le comité de l'Auto-Vélo a tenu une séance et a décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre. Le comité a également décidé de reporter à la fin de l'année le prochain tournoi de cross cyclo-pédestre.

Le comité a également décidé